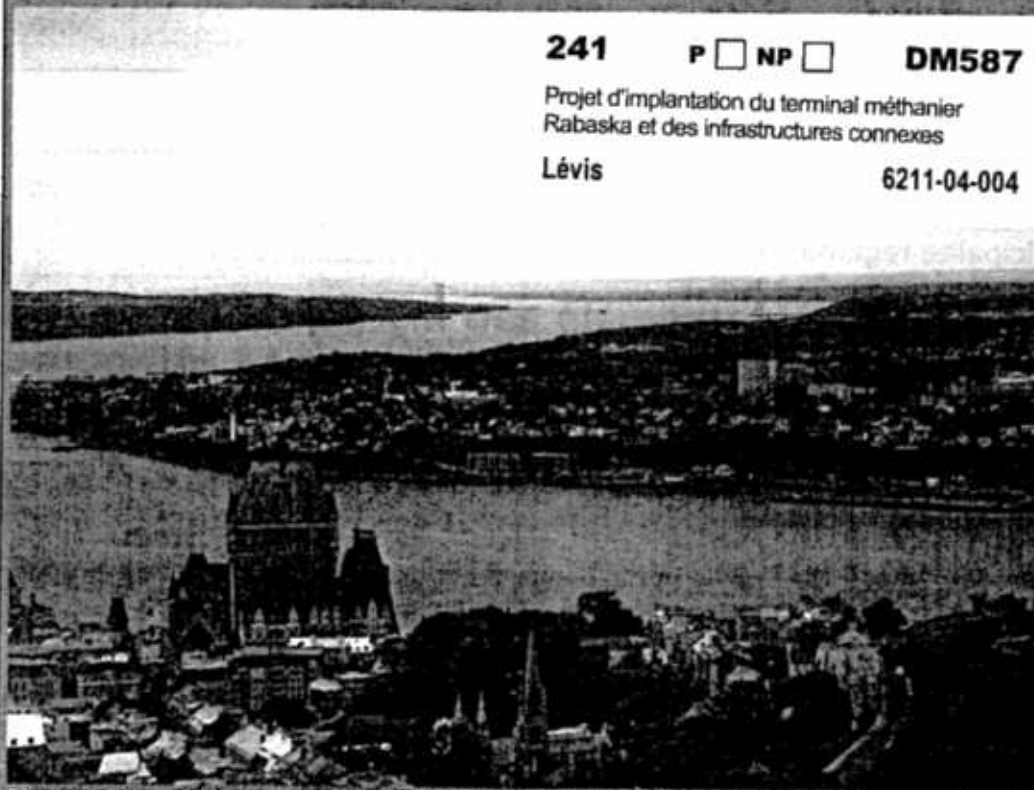


# Un site **UNIQUE AU MONDE**

patrimoine collectif des québécois à protéger



**241** P  NP  **DM587**

Projet d'implantation du terminal méthanier  
Rabaska et des infrastructures connexes

Lévis

6211-04-004

le **FLEUVE ST-LAURENT**,  
sa navigation de plaisance  
et de transport, **UNIQUE**  
porte d'entrée maritime  
vers Québec, Montréal et  
les Grands Lacs

...ses **RIVES** aux agréables  
secteurs résidentiels  
habités actuellement et  
depuis des générations

...sa **ZONE VERTE**  
**PERMANENTE** protégée  
pour nous et les  
générations futures par la  
**LOI DE PROTECTION DU**  
**TERRITOIRE ET DES**  
**ACTIVITÉS AGRICOLES**

...ses **SITES** patrimoniaux  
et historiques, sa route des  
plus beaux villages et leur  
attrait touristique de valeur  
inestimable

Photo prise de l'Observatoire de la Capitale – juin 2006

## **NOTRE DROIT DE VIVRE DANS UN ENVIRONNEMENT SAIN**

enchâssé dans la Charte québécoise des droits et libertés de la personne et

## **NOTRE SÉCURITÉ À PROTÉGER**

Mémoire au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE)

### **PROJET RABASKA DE LA SOCIÉTÉ EN COMMANDITE RABASKA : IMPLANTATION D'UN PORT ET D'UN TERMINAL MÉTHANIER À LÉVIS**

Présenté par : Mme Serge Gagnon

Date : 21 février 2007

Lévis

# Comment rédiger un mémoire

Le présent document a été conçu à titre indicatif. Il s'agit d'un outil d'aide à l'élaboration d'un mémoire.

## Titre du projet

### 1. Présentez-vous\*!

- Citoyen \_\_\_\_\_
- Groupe de citoyens \_\_\_\_\_
- Municipalité locale ou municipalité régionale de comté (MRC) \_\_\_\_\_
- Organisme \_\_\_\_\_
- Entreprise \_\_\_\_\_
- Autre, précisez \_\_\_\_\_

\*Le mémoire sera rendu public et diffusé dans les centres de consultation et dans le site Internet du BAPE; par conséquent il est important de s'en tenir aux seuls renseignements personnels utiles à l'argumentation développée dans le mémoire. Les renseignements tels que l'adresse et les numéros de téléphone doivent être fournis sur une page distincte.

Le mémoire doit être rédigé dans le respect des autres participants. Il ne doit pas comporter de propos pouvant porter atteinte à la dignité, à l'honneur, à la réputation ou à la vie privée des personnes.

Si le mémoire est volumineux, il est suggéré de l'accompagner d'un résumé d'une page.

### 2. Pourquoi vous intéressez-vous à ce projet? En quoi influence-t-il l'environnement et la qualité de vie ?

Parce que nous demeurons à l'endroit où le fort méthane va s'installer. La beauté du site sera déformée et le risque de contamination sera présent.

### 3. Ce projet est-il acceptable dans le milieu ? Pourquoi?

Non, ce projet n'est pas acceptable en un milieu où le site paysagiste est de toute beauté. ET danger pour les terres agricoles.

**4. L'option proposée est-elle la solution qui aurait le moins d'impacts négatifs sur le milieu ? Pourquoi ?**

Aucune option.

**5. Selon vous, y a-t-il des éléments de ce projet qui devraient être modifiés ? Lesquels et comment ?**

Non

**6. Selon vous, ce projet devrait-il être autorisé ? Pourquoi ?**

Non, je le répète risque de danger d'explosion, de contamination et de défiguration du site, Et à proximité des zones habitables et d'une école peivée.

**7. Avez-vous d'autres suggestions ?**

Que le port melhamir Rabaska aille s'implanter à côté des côtes de Québec assez loin des zones habitables

Signature: Jorge Gagnier Date: 21 janvier 2021



# Charte canadienne des droits et libertés



Ministère de la Justice Department of Justice  
Canada Canada

English

## Vie, liberté et sécurité

**7. Chacun a droit à la vie, à la liberté et à la sécurité de sa personne; il ne peut être porté atteinte à ce droit qu'en conformité avec les principes de justice fondamentale**

[http://lois.justice.gc.ca/fr/charte/const\\_fr.html](http://lois.justice.gc.ca/fr/charte/const_fr.html)

Québec  L.R.Q., chapitre C-12

## CHARTE DES DROITS ET LIBERTÉS DE LA PERSONNE

### Droit à la vie.

**1. Tout être humain a droit à la vie, ainsi qu'à la sûreté, à l'intégrité et à la liberté de sa personne.**

1975, c. 6, a. 1; 1982, c. 61, a. 1.

### Jouissance paisible des biens.

**6. Toute personne a droit à la jouissance paisible et à la libre disposition de ses biens, sauf dans la mesure prévue par la loi.**

1975, c. 6, a. 6.

### Environnement sain

**46.1 Toute personne a droit, dans la mesure et suivant les normes prévues par la loi, de vivre dans un environnement sain et respectueux de la biodiversité.**

2006, c.3, a. 19.

Commission  
de protection  
du territoire agricole

Québec



Accueil Plan du site Courrier Portail Québec Aide Recherche

## Mission

**Garantir pour les générations futures un territoire propice à l'exercice et au développement des activités agricoles.**

**A ce titre, assurer la protection du territoire agricole et contribuer à introduire cet objectif au cœur des préoccupations du milieu.**

[http://www.cptaq.gouv.qc.ca/la\\_commission/mission.html](http://www.cptaq.gouv.qc.ca/la_commission/mission.html)

L.R.Q., chapitre P-41,1

LOI SUR LA PROTECTION DU TERRITOIRE ET DES ACTIVITÉS AGRICOLES